

## Objectif reprise TPE-PME appui à la reprise et la poursuite d'activité

Votre entreprise emploie moins de 250 salariés ?

Dans la phase de déconfinement, vous rencontrez des difficultés à :

- Réorganiser l'activité ?
- Structurer la prévention en intégrant le risque épidémique ?
- Améliorer les relations de travail ?
- Adapter les modes de management pour être plus efficace collectivement ?

Pour sécuriser la reprise ou la poursuite de votre activité, le dispositif Objectif reprise TPE-PME, vous permet **de bénéficier gratuitement d'appui et conseils en matière d'organisation du travail, de prévention des risques et de relations sociales.**

Vous disposez de 15 minutes ? Remplissez le questionnaire en ligne permettant d'évaluer où se situe votre entreprise sur ces questions et accédez à de premières recommandations.

Vous pourrez ensuite demander à être tenu informé des nouvelles ressources sur ces sujets, à participer à des espaces d'échanges de pratiques inter-entreprises ou encore à être recontacté par un expert des conditions de travail.

Questionnaire moins de 11 salariés – [Lien direct questionnaire](#)

Questionnaire de 11 à 249 salariés - [Lien direct questionnaire](#)